

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2017 COMPTE-RENDU

Le dix janvier deux mille dix-sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Anita GUÉRIN, Norbert LIVENAIS, Michelle CHARPENTIER, Colette PERRAULT, Chantal LOPEZ, Marcel GUIOULLIER, Damien DESERT, Sonia GUIOULLIER, Claude PAILLARD, Philippe TRICAUD, Sylvie ECOLE, Rémi DHOMMEAUX, Philippe PELLUAU, Nathalie COQUET, Mathilin GUILLET, Armelle LACROIX.

Étaient absents et excusés : Lilian LEBRET, Geneviève JUGE, Hervé GADBIN, Sandrine COURNE et Richard FLAMENT.

Était absente : Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE.

Armelle LACROIX est porteur d'un pouvoir de Sandrine COURNE.
Philippe TRICAUD est porteur d'un pouvoir de Lilian LEBRET.
Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Richard FLAMENT.

Madame Sylvie ECOLE a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 DECEMBRE 2016

Le procès verbal de la réunion du 06 décembre 2016 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- Rue Pierre Gémin
- 41 Rue Pierre Gémin
- 35, Rue de Pouancé
- 28, Rue Neuve
- 25, Rue de la Gare

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

2017 – 001 : OUVERTURES DE CREDITS 2017 – BUDGET GENERAL

Le budget général de l'année 2017 ne sera pas voté avant le mois d'avril.

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 132 821.75 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2017 :

• OPERATION 75 : ACQUISITION DE MATERIEL :		
↳	2158 Autres installations, matériel et outillages techniques	35 000 €
↳	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	15 000 €
• OPERATION 152 : TRAVAUX DE VOIRIE		
↳	2315 Installation, matériel et outillage techniques	5 000 €
• OPERATION 154 : TRAVAUX DE BATIMENTS		
↳	2315 Installation, matériel et outillage techniques	5 000 €
• OPERATION 181 : CIMETIERE		
↳	2315 Installations, matériel et outillage techniques	5 000 €
• OPERATION 202 : MISE EN PLACE DU P.L.U.		
↳	202 Frais réalisation documents urbanisme	10 000 €
• OPERATION 203 : SALLE DE LA TOUCHE		
↳	2315 Installations, matériel et outillage techniques	10 000 €
• OPERATION 204 : AMENAGEMENT RUE DU M. LECLERC – RUE P. GEMIN ET ROUTE DE LA BOISSIERE		
↳	2315 Installation, matériel et outillage techniques	10 000 €
Total :		95 000 €

2017 – 002 : OUVERTURES DE CREDITS 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget général de l'année 2017 ne sera pas voté avant le mois d'avril.

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 87 257.25€.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir les crédits suivants sur l'exercice 2017 :

• OPERATION 11 : AMENAGEMENT STATION D'EPURATION	
↳ 2315 Installations, matériel et outillage techniques	30 000 €
• OPERATION 16 : BRANCHEMENTS	
↳ 2315 Installations, matériel et outillage techniques	5 000 €
• OPERATION 21 : REHABILITATION DE RESEAU	
↳ 2315 Installation, matériel et outillage techniques	20 000 €
Total :	55 000 €

2017 – 003 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT DU MAINE

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses

023 : Virement à la section d'investissement 56 280 €

Recettes

Opération 042 Opérations d'ordre de transfert entre section

7133 : Variation des en-cours de production de biens 56 280 €

Investissement

Dépenses

Opération 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections

3355 : Travaux 56 280 €

Recettes

021 : Virement de la section de fonctionnement

56 280 €

ASSOCIATIONS

2017 – 004 : SUBVENTION - FAMILLES RURALES - STAGE CIRQUE

Comme chaque année, Familles Rurales organise un stage cirque, il aura lieu du 20 au 24 février 2017.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'allouer la somme de 52 € par enfant de RENAZE qui fréquentera ce stage en 2017.

2017 – 005 : ADHESION - FFRANDONNEE MAYENNE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

RENOUVELLE l'adhésion de la commune à la FFrandonnée Mayenne, soit 30 € pour l'année 2017.

2017 – 006 : PARICIPATION A L'ACQUISITION D'UN MINIBUS AVEC L'USR :

Une rencontre a eu lieu avec le Comité Directeur de l'USR, ce dernier a validé la demande d'achat d'un minibus par le biais de la Fédération Française de Football.

Le coût de cet achat est financé pour moitié par la FFF, l'autre moitié par le club de football.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'allouer une subvention de 15 112 € à l'U.S.R. pour permettre au club de financer ce projet d'acquisition qui facilitera le déplacement des jeunes footballeurs.

AFFAIRES SCOLAIRES

2017 – 007 : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2016-143 DU 25 OCTOBRE 2016

A la demande des services préfectoraux, dans le cadre du contrôle de la légalité des actes administratifs,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE du retrait de la délibération n°2016-143 du 25 octobre 2016 pour manque de motivation, dont l'objet était la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Craon.

2017 – 008 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ENFANTS HORS CLIS DES ECOLES PRIMAIRES DE CRAON

Nous avons été sollicités par la commune de CRAON d'une demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de CRAON.

Monsieur le Maire de CRAON propose une convention à la commune de RENAZE visant à ce que la commune de RENAZE participe aux frais de scolarité de tous les enfants scolarisés à CRAON.

La commune de RENAZE se doit de participer pour les enfants en classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire), ne disposant pas de cet accueil sur son territoire (4 élèves concernés) et également quand la scolarisation dans cette école d'enfants de sa commune trouve son origine dans les cas dérogatoires prévus à l'article R.212-21 du code de l'éducation, pris pour l'application de l'article L.212-8 du même code.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec la commune de CRAON exclusivement pour les élèves relevant d'un accueil en classe ULIS et/ou relevant des cas dérogatoires réglementaires.

REFUSE toutes autres participations au motif que la commune dispose des moyens d'accueil pour les autres élèves.

2017 – 009 : SUBVENTION AU RASED – MATERIEL INFORMATIQUE

La commune a reçu une demande de subvention pour l'achat de matériel informatique d'un montant de 1 187 € pour optimiser le fonctionnement du RASED , dans les 4 communes dans lequel il est amené à intervenir dans les écoles. (Renazé – St Aignan sur Roë – Congrier – La Rouaudière).

Les 3 autres communes ont déjà donné un avis favorable, il revient à la commune de RENAZE de donner une réponse positive pour une participation de 296.75 € TTC, soit le quart de la totalité.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de l'acquisition de matériel informatique pour le RASED en collaboration des 3 autres communes : St Aignan sur Roë – La Rouaudière – Congrier.

SE CHARGE de récupérer auprès des 3 communes les participations respectives.

2017 – 010 : SUBVENTION AU RASED – FONCTIONNEMENT

Le RASED demande une subvention de fonctionnement de 1 € par enfant scolarisé dans chacune des 4 communes où il est amené à intervenir : Renazé – St Aignan sur Roë - La Rouaudière - Congrier.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 1 € par élève par an à compter de 2017.

DECIDE d'inscrire cette somme au budget communal 2017.

2017 – 011 : AVENANT A LA CONVENTION POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES

A compter de la rentrée scolaire 2017/2018, les remboursements, par le Conseil départemental de la Mayenne, pour occupation des équipements sportifs par les collèges seront établis en fonction des tableaux horaires réalisés et non sur des prévisions d'emploi du temps souvent maximalistes.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention tenant compte de ces changements.

CULTURE

2017 – 014 : REVERSEMENT DU PRODUIT DES ENTREES DE LA SOIREE CABARET

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTTE le don de 1 278.50 € correspondant au reversement de 70% du produit des entrées par l'association des Perreyeurs Mayennais à l'occasion de la soirée cabaret 2016, déduction faite des frais annexes.

2017 – 015 : SUBVENTION CLASSE ORCHESTRE – COLLEGE ALFRED JARRY

Trois jeunes collégiens Renazéens ont été reçus par M. le Maire dans le cadre du projet de voyage à New York de la classe orchestre du collège Alfred Jarry.

Compte tenu de leur démarche, de l'intérêt du projet et de l'envie de ces jeunes à vouloir que ce projet aille à son terme,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 100 € par élève de RENAZE appartenant à la classe orchestre du Collège Alfred Jarry dans le cadre de leur voyage à New York en 2017.

2017 – 016 : OUVERTURES DE CREDITS COMPLEMENTAIRES 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget général de l'année 2017 ne sera pas voté avant le mois d'avril.

En application de l'article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit une enveloppe financière de 87 257.25 €

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'ouvrir les crédits complémentaires suivants sur l'exercice 2017 :

• **OPERATION 11 : AMENAGEMENT STATION D'EPURATION**

↳ 2315 Installations, matériel et outillage techniques 10 000 €

Total : 10 000 €

INFORMATIONS

ANNEXE DU CENTRE SOCIAL :

Anita GUERIN informe que le projet discuté entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Craon est remis en question. La nouvelle orientation conduit à un rapprochement des services enfance-jeunesse vers l'annexe du Centre Social en y incluant le projet de micro-crèche. L'ALSH aurait lieu le mercredi et les petites vacances dans l'annexe du Centre Social et souhaiterait disposer l'été des locaux du Centre Social. La bibliothèque et la ludothèque resteraient dans le centre social.

A l'origine, il était envisagé l'installation de la micro-crèche en centre-bourg pour redynamiser le centre, dans un magasin désaffecté. Des élus demandent à ce qu'il soit fait l'étude du transfert de la bibliothèque – ludothèque vers le centre-bourg.

Monsieur le Maire précise que des éléments liés aux conditions d'accueil de la petite enfance ont contribué à revoir cette esquisse, il affirme que la commune sera associée au projet en tenant compte des besoins communaux en matière de locaux et de développement du Centre Social.

POMPAGE À L'ANCIEN MUSÉE DE L'ARDOISE :

Marcel GUIOULLIER informe de la mise en place d'une échelle de mesure dans le découvert de la Touche pour mesurer l'impact du pompage effectué par le Syndicat de renforcement du sud ouest mayennais.

INDEMNITES DES ELUS :

Marcel GUIOULLIER informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, "les indemnités de fonction perçues par les élus locaux en application du code général des collectivités territoriales sont imposables à l'impôt sur le revenu suivant les règles applicables aux traitements et salaires".

Par conséquent, le régime de la retenue à la source est supprimé depuis le 1er janvier 2017.

PEINTURE ROUTIERE – PASSAGES PIETONS RD 771 ROND-POINT DE L'OUEST :

Marcel GUIOULLIER informe que la société en charge de la peinture routière n'a pas pu intervenir en décembre 2016 pour la réalisation des passages piétons du carrefour de l'Ouest pour cause de surcharge de travail. Les travaux devaient avoir lieu mardi 10 janvier 2017, hélas les conditions météorologiques ne l'ont pas permis. Dès que les conditions météorologiques seront propices, l'entreprise s'est engagée à réaliser les travaux.

MOTEURS DES CLOCHES DE L'EGLISE :

La commune a relancé l'entreprise en charge de l'entretien des cloches pour qu'un devis lui soit communiqué afin que l'ordre de service soit donné dans les meilleurs délais et que la réparation soit opérée.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Il aura lieu le mardi 7 février 2017 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.